

Capital employé aux travaux : 181 millions. Il convient d'y ajouter la majoration nécessaire pour l'émission des titres, pour les frais d'administration, et les intérêts à servir pendant la construction qui durera — quatre ans au plus, aux dires du projet, — dix ans au moins, affirment les gens compétents, mais impartiaux.

Le capital absorbé avant la mise en exploitation sera d'après des évaluations très modérées de 200 à 210 millions.

Quel sera le rendement de l'exploitation ?

Le rendement dépend du taux des redevances payées par les abonnés, et du total des abonnements.

Admettons que toute l'eau soit placée : hypothèse absolument invraisemblable ; nous le montrerons lorsque nous examinerons l'intérêt agricole de l'affaire.

La Chambre des députés avait fixé la redevance à 62 fr. 50 par litre à la seconde. Le revenu maximum s'élèvera alors à 88,588,000 francs.

La Commission du Sénat, admettant la même redevance, mais tenant compte des pertes d'eau en route que la Chambre des députés avaient négligées, estimait le revenu maximum à 7,799,000 francs.

Mais ces évaluations avaient été faites en bloc sans tenir compte de la répartition des terrains à irriguer sur les deux rives ni de la nature des terrains, vignes submersibles ou terrains arrosables. Or cette répartition entraîne une modification dans le rendement. Et une étude détaillée montre que le revenu maximum serait de 6,580,000 francs avec le revenu de 62 fr. 50 ; si on relevait la redevance à 78 fr. 50 (chiffre adopté par le Gouvernement en 1879 et blâmé par la Chambre des députés et par le Sénat) le revenu maximum atteindrait 7,426,000 francs.